



ENVIRONNEMENT

COP 16 biodiversité : reprise des négociations

Quatre mois après la suspension de la COP 16 des Nations unies sur la biodiversité en Colombie (cf flash info ISR de novembre 2024), les délégués de 150 pays se sont retrouvés à Rome du 25 au 27 février pour reprendre les négociations. Malgré les divergences, un accord a été trouvé sur une stratégie visant à mobiliser des fonds, un cadre de suivi et un engagement à effectuer un bilan en 2026. Le texte principal intitulé "Mobilisation des ressources", a réaffirmé l'engagement pris à Montréal en 2022 de mobiliser 200 Mds\$ par an d'ici 2030 au service de la biodiversité. Le document prévoit également d'améliorer les instruments financiers existants, en particulier le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Global Biodiversity Framework Fund (GBFF). Comme l'avait demandé l'UE en novembre, la mobilisation de l'ensemble des ressources, nationales et internationales, publiques et privées a été actée, de même que le nécessaire élargissement des pays contributeurs. Les États se sont engagés à supprimer progressivement les subventions néfastes à la biodiversité, d'au moins 500 Mds\$ par an d'ici 2030. Enfin, le fonds Cali, destiné à recevoir une partie des bénéfices des entreprises exploitant et utilisant à des fins commerciales des séquences génétiques végétales ou animales, a été officiellement lancé.

Tout n'a pas été réglé pour autant, en particulier les modalités pour mobiliser davantage de financements et la création ou non d'un nouvel instrument financier réclamé par les pays émergents, mais refusé catégoriquement par l'UE, le Japon et le Canada. Autre bémol : 70 des 137 pays qui ont rendu aux Nations Unies leur plan d'action en faveur de la biodiversité ne s'engagent pas explicitement à protéger 30 % des terres et des mers d'ici à 2030, pourtant au cœur du cadre mondial de la biodiversité.



FINANCE DURABLE

Risque pénal des entreprises françaises pour violation des droits humains à l'étranger

Depuis 2018, le nombre de contentieux transnationaux liés aux droits humains a augmenté de 50%. En 2024, 13 procédures pénales ont été ouvertes en France contre des entreprises françaises pour des violations des droits humains. Parmi les affaires emblématiques résonnent le cas de Lafarge, accusé de financement de groupes terroristes en Syrie, les multiples mises en cause d'entreprises européennes en raison du maintien de leurs activités en Russie ou encore les plaintes contre Inditex, Uniqlo, SMCP et d'autres pour travail forcé imposé à la population Ouïghours en Chine (plainte classée en avril 2023). Pour Nicolle Belloubet, ancienne garde des Sceaux et présidente du Club des juristes cette progression s'explique par la multiplication des conflits dans des zones où les entreprises ont des activités. Pourtant, la France dispose d'un arsenal juridique particulièrement avancé et robuste, dont le devoir de vigilance de 2017 qui impose aux entreprises de prévenir des risques liés à l'atteinte aux droits humains et à l'environnement sur l'ensemble de la chaîne de valeur. De même, notre pays se distingue par la création d'institutions et de dispositifs spécialisés dont le Parquet national antiterroriste qui joue un rôle central dans la gestion des contentieux transnationaux et permet d'appréhender les enjeux pénaux complexes liés aux entreprises multinationales. Parallèlement au système juridique, le rapport souligne le rôle croissant de la société civile, à travers les lanceurs d'alerte et les ONG dont les ressources, les réseaux et leur réactivité leur donnent un pouvoir très important, jusqu'à pouvoir saisir les juges.

Gestion de l'eau : défis et opportunités

Une récente étude de l'équipe de Recherche Développement Durable de CIC Market Solutions, aborde les enjeux liés de l'utilisation de l'eau par les entreprises. Le constat est sans appel : la demande dépasse la régénération des ressources en eau douce et les causes sont multiples : croissance démographique, urbanisation, développement industriel, etc... Cette situation, exacerbée par le changement climatique entraîne une dégradation de la qualité de l'eau disponible. Les polluants chimiques retrouvés dans les sols, l'air et l'eau sont régulièrement dénoncés. Face aux menaces de pénuries, de qualité mais aussi de réputation, de nombreux industriels, particulièrement dépendant de l'or bleu, développent des pratiques innovantes. Parmi les acteurs engagés, identifiés et présentés dans l'étude l'accent a été particulièrement mis sur : i) Saint-Gobain, non seulement pour sa politique zéro rejet aqueux en 2030 dans les pays exposés à un stress hydrique extrêmement élevé, mais aussi pour son utilisation d'eau recyclée, ou encore pour son Aquatextile capable de capturer les hydrocarbures contenus dans les eaux de ruissellement des aires de stationnement, ii) Air Liquide et Linde Plc pour leur production de gaz industriels nécessaire dans de nombreux traitements de l'eau (O₂, O₃ ou CO₂), iii) Véolia, qui dans le cadre de son plan stratégique Green Up, va poursuivre son rôle dans la préservation d'eau douce tant en quantité (objectif d'économiser 1 500 Mm³ entre 2024 et 2027) qu'en qualité via son offre BeyondPFAS pour la détection et le traitement des PFAS. Bien sûr les certificateurs type SGS et ses pairs ne sont pas en reste et ont probablement un boulevard devant eux.

Sources : RSEDN- CIC Market Solution

Pour les rapporteurs de l'étude, les entreprises doivent être proactives, renforcer leurs dispositifs internes et coopérer avec les autorités. Pour y parvenir, le rapport fait plusieurs recommandations à l'attention des multinationales, de la société civile et des juridictions et les invite à travailler plus étroitement afin de mieux concilier prévention et responsabilisation : i) Renforcer les instruments de conformité interne (cartographie des risques, système d'alerte, mécanismes de contrôles...), ii) Elargir les missions de la diplomatie économique (alerter les entreprises des situations à risques...), iii) Encourager un cadre européen et international harmonisé, iv) Mieux encadrer la responsabilité des groupes de sociétés (en définissant les critères de responsabilité pénale des entreprises), v) Clarifier les actions des associations (en conditionnant leurs interventions dans les contentieux avec des garanties strictes de gouvernance de transparence et d'indépendance), vi) Etablir des lignes directrices encadrant les pratiques des ONG et associations (garantissant la fiabilité des pré-enquêtes de la société civile), vii) Renforcer les moyens des juridictions spécialisées (ressources, outils, coopération), viii) Mieux préparer la magistrature à ce type de contentieux (formations...), ix) Réaffirmer le principe d'opportunité des poursuites (en motivant et rendant public les classements sans suite).

Ces propositions sont certainement du pain béni pour les cabinets d'avocats mais sont accueillies favorablement par les investisseurs responsables que nous sommes.

Sources : Think -Tank Le Club des Juristes



GOVERNANCE

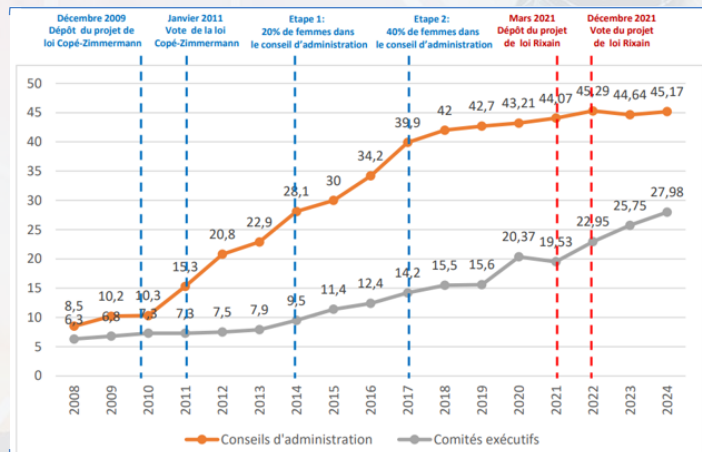
Féminisation des instances dirigeantes : l'Europe et la France appliquent les obligations réglementaires

A l'heure où les **assemblées générales** annuelles se préparent, Alors que l'administration **Trump** s'oppose frontalement au principe même de politique de diversité/équité/inclusion, les qualifiant (abusivement?) d'illégales, et conduisant des BlackRock, Vanguard, et autres Google, Amazon, Alphabet à supprimer toute référence à l'inclusion et à la diversité, l'Europe, poursuit son programme de féminisation des organes de gouvernance. Sa directive « **women in board** » entrée ne vigueur fin 2024 demande aux entreprises cotées en Europe d'atteindre 30% de femmes dans les conseils d'administrations en 2026 et 40% en 2029. Tous les pays d'Europe occidentale ont dépassé le seuil des 33% et le taux moyen actuel est de **35,6%**.

En France, les lois Copé-Zimmermann et Rixain imposent respectivement des quotas pour les conseils d'administration et les comex, plutôt respectés (cf schéma ci-contre). Les femmes représentent en moyenne **27,98% des comités exécutifs** du CAC40, alors qu'elles représentent **37,95% de la population d'ingénieurs et de cadres**. Certaines entreprises vont plus loin que les exigences légales à l'image de Engie, Kering, Pernod Ricard, Schneider Electric et Société Générale qui ont au moins 40% de femmes au comex. D'autres sont entre 30% et 40% : Accor, Axa, BNP Paribas, Carrefour, Crédit Agricole, Dassault Systèmes, Edenred, Hermès, L'Oréal, Michelin, Publicis, Orange, Saint Gobain et Vivendi. A l'inverse, **Essilor Luxottica demeure la plus mauvaise élève**, avec aucune femme dans sa plus haute instance de gouvernance.

Concernant les hautes fonctions de gouvernance, seuls 6,25% des 80 postes de Président et/ou Directeur Général du CAC40 sont occupés par des femmes. Difficile de penser que la « soft law » suffira à équilibrer la balance!

Féminisation des instances de gouvernance du CAC40



Sources : Observatoire SKEMA



EN BREF

◆ **BPCE** a signé contrat d'achat d'électricité (**PPA**) sur 20 ans avec **Opale**, une PME régionale pionnière dans le développement de projets d'énergie verte. A partir de 2026 Opale approvisionnera le groupe en **électricité renouvelable** produite par les six éoliennes du parc des Trois Cantons situé dans le pays de Montbéliard, en région Bourgogne Franche-Comté.

◆ **STMicroelectronics** a annoncé le lancement d'une nouvelle puce électronique - destinée au marché des centres de données d'intelligence artificielle - développée en coopération avec la branche des services web d'Amazon (AWS). Cette technologie, appelée **photonique sur silicium** remplace les signaux électriques par des signaux optiques, et permet d'obtenir une bande passante plus large tout en **consommant moins d'énergie**. En passe de devenir une **technologie stratégique** pour la connectivité haut débit au sein des centres de données, elle devrait être l'un des marchés à croissance rapide des semi-conducteurs dans les prochaines années.

◆ **Atos** : Toutes les résolutions de l'assemblée générale qui s'est tenue le 31 janvier ont été approuvées, en particulier la nomination de **Philippe Salle** en tant que PDG, en remplacement de Jean Pierre Mustier. Philippe Salle sera le sixième DG de l'entreprise en moins de 3 ans. Le conseil est composé de neuf administrateurs dont 75% d'indépendants, et **62,5% de femmes**.

◆ **Engie** : Treize opérateurs de recharge, dont Engie Viano et Fastned, prévoient d'installer 30 000 bornes très rapides en France d'ici trois ans, avec un investissement de 3 milliards d'euros, sous condition de stabilité réglementaire. Ils ont formé l'association **Charge France** pour coordonner leurs efforts et améliorer l'expérience utilisateur.

◆ **Schneider Electric** a dépassé ses objectifs de durabilité 2024 grâce à des **réductions d'émissions** de 40% chez les fournisseurs à l'atteinte de 42% de **diversité** de genre dans les recrutements. Mais aussi grâce à l'augmentation de la **conformité** des principaux fournisseurs aux **normes de travail décent** (63% vs 21% fin 2023) garantissant à leurs employés une rémunération juste et un environnement de travail sûr.



VOTRE CONTACT



Murielle HERMELLIN

Responsable ISR

Murielle.hermellin@bred.fr



www.promepar.fr



www.linkedin.com/company/25263774

PROMEPAR AM est signataire de

